

# Compte rendu du conseil municipal

*Séance du 2 septembre 2024*

Conseillers municipaux présents :

Florent SERRETTE, Lydie CHANEZ, Gérard MUGNIOT, Marion BLONDEAU, Michaël FUMEY, Sébastien GUILLAUME, Élodie MELET, Séverin PASKIEWICZ, Philippe SCHENCK, Jérôme SERRETTE.

Conseillers municipaux absents sans représentation :

Joël ALPY, Camille BARBAZ, Jean-Yves QUETY.

Mme Lydie CHANEZ a été désignée secrétaire de séance. La séance est ouverte à 20h10.

## 1. Administration générale

### **Approbation du compte rendu de la séance du 1<sup>er</sup> août 2024**

Les élus n'émettent pas d'observation sur le compte rendu de la séance du 1<sup>er</sup> août 2024, qui est approuvé à l'unanimité.

## 2. Urbanisme, voirie et réseaux

### **Délibération du 7 juin 2021 : goudronnage des cours, entreprise Noël MELET**

Gérard MUGNIOT, adjoint en charge de la voirie, rappelle que par délibération en date du 7 juin 2021, le conseil municipal avait décidé de prendre en charge 25 % du montant des travaux d'enrobé d'une section de trottoir devant le 12 rue de Mouthe, suite à la demande des propriétaires, M. et Mme MELET, qui souhaitaient réaliser des travaux d'enrobé au niveau de la cour privée adjacente.

Le conseil municipal avait pris en compte le fait que le bâtiment concerné est utilisé pour partie en logements (pas de prise en charge du coût pour la partie trottoir pour les demandes ponctuelles, en dehors de travaux de voirie initiés par la Commune) et pour partie au titre d'une entreprise (prise en charge de 50 % du coût pour la partie trottoir pour les demandes ponctuelles justifiées). Les travaux n'ont pas encore été réalisés.

M. et Mme MELET ont indiqué que les travaux pourraient être effectués prochainement et sollicitent une prise en charge du coût de la partie publique du trottoir à hauteur de 50 %, au même titre que les autres entreprises.

Considérant que la situation est identique à celle de 2021, le conseil municipal confirme à l'unanimité les termes de la délibération du 7 juin 2021.

#### **Parking de la salle des sports : enrobé d'une partie**

Au droit des accès de la parcelle 331 ZK 148, il manque 13 m<sup>2</sup> d'enrobé sur la partie publique du parking de la salle des sports. Les élus approuvent à l'unanimité le devis de l'entreprise 2L Terrassement pour un montant de 1367,64 € TTC.

#### **Modification de la délibération du 4 novembre 2021 : vente Yoann PAGNIEZ**

Par délibération du 4 novembre 2021, le conseil municipal a approuvé la vente de terrain agricole communal à Yoann PAGNIEZ afin de permettre la construction d'un bâtiment agricole. Un bornage a été réalisé, notamment pour fixer les limites des parcelles vendues partiellement. Afin de permettre la régularisation de la vente devant notaire, il y a lieu de modifier la délibération initiale en actualisant la liste des parcelles vendues des parcelles avec les nouveaux numéros attribués après bornage. Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette modification.

#### **Dénomination d'une rue à Froidefontaine**

Un permis de construire pour une maison individuelle a été délivré sur la parcelle 331 ZT 39 à Froidefontaine. La parcelle est située le long de la route communale en direction du hameau du Martinet. Cette voie n'ayant pas encore de dénomination il est nécessaire de lui en attribuer une pour permettre le numérotage des habitations. Deux propositions sont faites par les élus : rue de l'Étang ou rue du Moulin. A l'unanimité, le conseil municipal retient la dénomination « rue du Moulin ».

### **3. Bâtiments et patrimoine**

#### **Bâtiment Centre bourg : contrat de maintenance (chauffage et ventilation)**

Un contrat de maintenance annuel d'un montant de 11 580 € TTC est proposé par l'entreprise EIMI pour l'entretien des installations de chauffage et de ventilation du Bâtiment Centre bourg et de la mairie-école. Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

#### **Bâtiment Centre bourg : Espace santé et micro-crèche**

- Espace santé : le conseil municipal décide de modifier la délibération du 15 avril 2024 fixant les tarifs de location des 3 cabinets en précisant que les locations peuvent être formalisées par la signature d'un bail ou d'un contrat de location. Délégation est donnée à M. le Maire en la matière.
- Micro-crèche : lors de la séance du 1er août dernier, le conseil municipal a fixé le montant et les modalités du loyer pour la location de la micro-crèche. Une communication sera réalisée prochainement pour trouver un porteur de projet rapidement.

## 4. Solidarités, enfance et jeunesse

### **Frais scolaires de l'année 2023-2024**

Après avoir pris connaissance du détail des différentes dépenses engagées et des recettes perçues par la Commune au titre des frais scolaires pour l'année 2023-2024, il est constaté que le coût par élève est de 663,90 €. Il sera donc demandé les participations suivantes aux communes qui ont des enfants à l'école :

- Commune de Bief-du-Fourg (30 élèves) : 19 910,00 €
- SIVOS de la Baroche (1 élève, Cerniébaud) : 663,90 €

## 5. Forêts et bois

### **Droit de préemption forestier : parcelles AH 212 et AH 211**

Dans le cadre de la vente des parcelles privées AH 212 et AH 211, la Commune est à nouveau saisie pour exercer ou non son droit de préemption forestier. Suite à l'impossibilité de ne préempter que la parcelle AH 212, le conseil municipal renonce à faire valoir son droit de préemption sur les 2 parcelles.

### **Affouage 2024 : nomination des garants**

Le conseil municipal nomme jusqu'à la fin du mandat les garants de l'affouage suivants :

- Lydie CHANEZ
- Philippe SCHENCK
- Jérôme SERRETTE

## 6. Agriculture

### **Comice de Froidefontaine du 12 octobre 2024**

Les bénévoles pour l'organisation du comice de Froidefontaine et le comité des fêtes ont sollicité l'attribution d'une subvention pour le financement de différentes dépenses (décorations, matériel...). Le conseil municipal approuve à l'unanimité l'attribution d'une subvention de 1 500 € au comité des fêtes de Mignovillard et décide de modifier le budget primitif 2024 en conséquence.

## 7. Intercommunalité, structures extérieures et informations diverses

### **Droit de préemption urbain**

M. le Maire informe le conseil municipal qu'il n'a pas exercé le droit de préemption urbain de la Commune :

- pour la vente de la parcelle cadastrée 331 ZA 184, comprenant une maison d'habitation, située rue Fontaine carrée à Petit-Villard,

- pour la vente de la parcelle cadastrée 331 ZK 179, comprenant un terrain nu constructible, située rue des Droséras à Mignovillard.

### **Chalet de la Bourre**

Un point est fait sur les travaux en cours. Les 2 nouvelles citernes à eau de 10 m<sup>3</sup> au total ont été installées et le terrassement est en cours pour la plateforme qui sera bétonnée et accueillera les panneaux photovoltaïques.

### **Ancien chalet de Communailles-en-Montagne**

Le nettoyage et la rénovation d'une partie des murs sont désormais bien avancés, en particulier grâce au travail de Laëtitia FUMEY, employée communale, qui a été missionnée en ce sens. L'installation de la nouvelle chaudière à granulés devrait intervenir cet automne. Le logement ne sera remis en location qu'à l'achèvement de tous les travaux prévus.

La séance est levée à 21h30.

Prochaine séance :

**Le Maire,**  
*Florent SERRETTE*

